

Affaires Culturelles

REF : DAC2016007

Signataire : TA/HR

Séance du Conseil Municipal du 23/06/2016

RAPPORTEUR : Magali CHERET

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Les Poussières.

EXPOSE :

L'association « Les Poussières » (anciennement « Frères Poussières ») anime et gère un lieu culturel de proximité situé au 6 rue des Noyers à Aubervilliers. Il s'agit de l'ancien théâtre de patronage, propriété de l'association albertivillarienne Charron des Noyers.

A travers l'ensemble de son projet, cette association cherche « à changer le regard de chacun sur le monde qui l'entoure, à valoriser la richesse intrinsèque de tous, à insuffler de la poésie à travers la rencontre, la transmission et la pratique artistique ». Solidement ancrée sur le territoire et ouverte à l'international à travers un réseau établi de partenaires artistiques et éducatifs, elle anime aujourd'hui :

- Un lieu de création pluridisciplinaire, en mettant à disposition des espaces et des temps pour des recherches, des créations, des répétitions, aux porteurs de projets et équipes artistiques. Ce temps de recherche, de travail n'est pas dissocié de la rencontre avec le public.
- Un lieu de transmission, d'éducation populaire et de formation en valorisant les pratiques et savoir-faire du territoire par le biais de dispositifs innovants : laboratoire de création numérique et sonore, atelier de sérigraphie, espace cuisine...
- Un lieu laboratoire, en développant les coopérations et mutualisations entre acteurs sur le territoire et permettant à des projets de voir le jour,
- Un lieu de vie et d'expression citoyenne, en encourageant les citoyens à s'impliquer dans la vie d'une structure artistique et culturelle.

Installée dans ce lieu depuis 2006, l'association a signé en mai 2011 un bail jusqu'en 2020 et s'apprête à signer très prochainement un bail emphytéotique de 18 ans. Ce premier bail de neuf ans et la perspective de ce nouveau bail plus long lui ont permis d'entamer un travail de remise aux normes du bâtiment afin d'être reconnue à terme comme Etablissement recevant du public (ERP) afin de pouvoir pleinement développer ses projets.

Ce projet de rénovation a bénéficié du parrainage de l'architecte Patrick Bouchain, notamment connu pour avoir réalisé le Théâtre Zingaro et la transformation des anciennes usines LU à Nantes. Il est piloté depuis mai 2013 par deux architectes associés, basés au 6B à Saint-Denis, Rosa Naudin et Vivien Seevagen.

Ces architectes ont pu exposer les étapes d'une nécessaire remise aux normes du bâtiment pour en faire un ERP, en suivant une méthodologie qui consiste à prendre en considération le type de fonctionnement de l'association et le projet global du lieu et à être dans une logique de sobriété et de dépenses minimales. Le phasage de l'ensemble de ces travaux doit de plus permettre d'échelonner les coûts de remise aux normes sur plusieurs exercices.

- Réparation de la toiture de la cage de scène détériorée et présentant une infiltration préoccupante,
- Neutralisation de circuits électriques vieillissants,
- Intervention sur un mur mitoyen avec le voisin menaçant de tomber,
- Reprise de maçonneries de façade subissant une dégradation récente en accélération,
- installation de dispositifs de sécurité (portes avec barres anti panique, extincteurs,...),
- installation d'un trottoir d'accès pour PMR
- installation d'un escalier extérieur et équipements divers.

Ces travaux devront démarrer dans un délai de dix à douze mois à compter du caractère exécutoire de la présente convention. Les travaux s'étaleront sur une durée de 12 à 14 mois.

Cette première phase ne permet pas d'obtenir le classement en ERP mais elle permet d'avancer de façon déterminante dans cette direction. Une seconde phase, qui pourra être partiellement réalisée en interne par l'association, concernera notamment l'isolation thermique du bâtiment, la circulation de l'air et la création d'un bloc sanitaire accessible aux PMR.

Pour la réalisation de cette première phase de travaux, l'association Les Poussières a reçu les notifications ou les versements des subventions suivantes :

- Une subvention de la part de La Région Ile-de-France à hauteur de 55 675 euros,
- Un apport de réserve parlementaire d'Evelyne Yonnet pour un montant de 10 000 euros,
- Un apport de réserve Elisabeth Guigou pour un montant de 14 000 euros.

Enfin l'association Les Poussières participera à hauteur de 16 837 euros.

Le budget total de cette première phase s'élève à 126 512,44 euros (en annexe le plan de financement et le budget prévisionnel).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Les Poussières à hauteur de 30 000 € pour la réalisation de la première phase des travaux d'investissement.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 34

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 juin 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 23 juin, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 juin 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, TLILI Leïla, MM. MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme PEJOUX Claudine, MM CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. WOHLGROTH Antoine, PLEE Eric, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, MM. GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani,	Représenté	par : Mme Mériem DERKAOUI
Mme GRARE Laurence	Représentée	par : M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée	par : M. KARMAN Jean-Jacques
Mme NEDELEC Soizig	Représentée	par : Mme VALLY Sophie
Mme MERCADER Y PUIG	Représentée	par : M. BEAUDET Pascal
Mme MILLA Josiane	Représentée	par : Mme PEJOUX Claudine
Mme MBONDO Thérèse	Représentée	par : M. ROZENBERG Silvère
Mme REDOUANE Wassila	Représentée	par : M. CHIBAH Salah
Mme RABAH Hana	Représentée	par : M. KARROUMI Sofienne
Mme YONNET Evelyne	Représentée	par : M. LOGRE Benoît
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté	par : M. VANNIER Jean-yves

Mme LENZI Ling représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n°88

Mme TLILI Laïla représentée par M. WOHLGROTH Antoine à partir de la question n°128.

Absents : Mme SIGNATE Rouguy, MM. RACHEDI Hakim, ZAIRI Rachid, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2016007

Signataire : TA/HR

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Les Poussières.**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2311-7,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant l'intérêt de la municipalité à rénover des lieux culturels autour des pratiques théâtrales en amateur,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte à l'association Les Poussières pour ses multiples projets développés sur le territoire,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en conformité le théâtre géré par l'association Les Poussières et d'effectuer des travaux d'investissement,

Considérant que la mise en conformité des lieux sera rendue possible par le versement d'une subvention d'un montant de 30 000 euros,

A l'unanimité.

DELIBERE :**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle en faveur de l'association Les Poussières à hauteur de 30 000 euros afin d'effectuer des travaux d'investissement.**DIT** que cette subvention sera inscrite au budget communal sur l'imputation suivante :

service	nature	Fonction	Code action
705	20422	313	POUSSIER

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

Reçu en préfecture le : 24/06/2016

Publié le : 24/06/2016

Certifié exécutoire le : 24/06/2016

L'adjointe déléguée

Sophie VALLY

